

Titre du projet : Programme d'énergie renouvelable en Jordanie

A. Le MAECD porte à l'attention des soumissionnaires que le numéro de sélection de cette DDP, dans toute la documentation, DDP et tous les addenda est 2019-D-002296-1.

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question n° 14	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que ces services de consultation sont exemptés de la taxe de vente en Jordanie?
Réponse 14	<ul style="list-style-type: none"> • Il est recommandé aux parties intéressées de consulter le site Web du Ministère des finances Jordanien « Ministère du Revenu et de la taxe de vente » (non-disponible en français) au site suivant : http://www.istd.gov.jo/Arabic/Legislations/Laws.aspx • En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, tous les soumissionnaires sont responsables de produire et de payer les impôts sur le revenu individuels selon les lois fiscales de la Jordanie et de leurs pays respectifs, s'il y a lieu. <p>Tous les soumissionnaires doivent respecter les instructions de la DDP et les propositions doivent être présentées conformément aux instructions de la DDP.</p>
Question 15	<ul style="list-style-type: none"> • À la section 2. <i>Proposition technique - Formulaires normalisés</i>, les « Exigences procédurales obligatoires » réfèrent aux conditions d'attribution du contrat énoncées au paragraphe 13 des IS. <p>L'article 13 comprend plusieurs conditions : plusieurs assurances : la responsabilité générale, les erreurs et les omissions, le régime d'indemnisation des travailleurs et le risque de guerre.</p> <p>Ma question est la suivante : est-ce qu'elles sont obligatoires au moment de la soumission de la proposition, ou est-ce que ces quatre éléments peuvent être contractés au moment de l'attribution du contrat ?</p>
Réponse 15	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément à la section 1 - Instructions aux soumissionnaires, article 13 : <p>13.1 Avant l'adjudication d'un contrat, le soumissionnaire doit satisfaire aux conditions énoncées ci-dessous. À la demande du MAECD, le soumissionnaire doit fournir les documents requis pour établir cette conformité dans le délai fixé par le MAECD. Si le soumissionnaire ne donne pas suite à la demande du MAECD et ne satisfait pas à l'exigence dans le délai fixé, l'adjudication du contrat ne sera pas retardée et sa proposition pourrait être rejetée.</p>

TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.